

Lors de la rencontre « Good Food Entrepreneur » de la CATL x RATAV expert·es et entrepreneurs du terrain ont rappelé l'urgence de privilégier le réemploi plutôt que le recyclage, de repenser la conception des emballages dès l'amont et d'accompagner la transition face aux nouvelles exigences réglementaires européennes. Entre innovation, consigne, vrac et mutualisation, une certitude : les solutions existent, à nous de les faire grandir.

*Directive clée à suivre d'ici à 2030 - PPWR ([Packaging and Packaging Waste Regulation](#))
Très complexe donc l'idéal est de prendre conseil auprès des différents opérateurs.*

Présentation de Bring Back – Intervention de Laurent Halmes, directeur

Laurent Halmes retrace d'abord son parcours et l'origine du projet [Bring Back](#). Lors de voyages en Asie (Laos, Myanmar, Thaïlande, Cambodge), il constate l'absence de systèmes de collecte et de tri des déchets : faute d'infrastructures comme celles de Fost Plus en Belgique, les déchets sont souvent brûlés à l'air libre. Cette expérience l'a conduit à réfléchir à des solutions permettant de réduire l'impact environnemental des emballages, en privilégiant la réutilisation plutôt que le recyclage.

Développement de Bring Back

Le projet a démarré avec une laveuse d'occasion et le soutien d'un organisme d'insertion socioprofessionnelle (Groupe Terre). Le métier de laveur de bouteilles, presque disparu, réapparaît aujourd'hui grâce à l'intégration des enjeux écologiques. Bring Back développe des pools de bocaux, des casiers neutres non brandés, des solutions pour les jus, la bière ou encore les seaux industriels (ce dernier développement reste à tester et à généraliser).

L'entreprise traite aujourd'hui plusieurs millions d'emballages par an mais doit encore augmenter ses volumes pour atteindre un véritable équilibre économique. Un nouveau bâtiment situé à Grâce-Hollogne accueillera prochainement une ligne de lavage davantage automatisée, ce qui transformera progressivement les tâches des opérateurs.

L'équipe se compose d'un noyau permanent et de plusieurs intérimaires, après le retrait du partenariat initial avec le groupe Terre.

Réutilisation et recyclage

L'analyse du cycle de vie démontre que la réutilisation constitue l'option la plus durable, particulièrement pour le verre.

Bien que perçu comme noble et entièrement recyclable, le verre doit être fondu à très haute température, ce qui implique une consommation énergétique élevée et une forte

empreinte carbone.

À l'inverse, le système de consigne et de lavage assure une réduction importante des émissions de CO₂ (60% en moins), un impact environnemental bien moindre et une consommation d'eau réduite par rapport à la production de verre neuf. On dit qu'il est 3x plus écologique que le recyclage.

Le lavage se déroule en circuit fermé via des bains successifs contenant soude caustique, détergents et rinçages. Le traitement des eaux usées passe par la logistique du zoning industriel d'Herstal.

Activités actuelles et organisation

Bring Back travaille aujourd'hui avec plusieurs acteurs, notamment des brasseries et des marques de vin et d'eau. Le système permet de réutiliser les bouteilles de nombreuses fois, renforçant leur utilité écologique.

Un projet pilote repose sur l'introduction de bocaux réutilisables, inspiré du modèle allemand. L'information du consommateur est primordiale, notamment via un étiquetage clair en rayon pour augmenter l'adhésion des consommateurs et les taux de retour.

Freins et difficultés rencontrées par certains acteurs de la grande distri

Les expériences de consigne de Colruyt et Delhaize ont mis en lumière plusieurs obstacles : alors qu'ils voulaient surfer sur l'écotaxe ils ont utilisé des bouteilles trop fragiles, se sont heurté à des taux de retour insuffisants, confusion entre bouteilles standard et consignées, fermeture d'infrastructures de lavage, et surtout absence d'étiquettes lavables adaptées.

A retenir : La consigne nécessite une prise en compte complète de la gestion des étiquettes.

Intervention de Fost Plus – Marion Calmels, experte emballage durable

Rôle et missions

La société [Fost Plus](#) gère la « Responsabilité Élargie » des producteurs en Belgique. L'organisation coordonne la collecte, le tri, la valorisation des déchets d'emballages et la vente des matériaux recyclables aux industriels. Elle regroupe un grand nombre d'entreprises membres et travaille avec différents opérateurs de traitement sur l'ensemble du territoire.

Recyclabilité et réglementation européenne

Le futur règlement européen sur les emballages impose une diminution des déchets, une augmentation du réemploi et l'intégration de contenu recyclé dans les matériaux. La différence entre recyclable et triable est essentielle : un emballage peut être

théoriquement recyclable, mais non détectable dans les centres de tri, ce qui entraîne son élimination.

Certaines matières posent de fortes difficultés, comme les multicouches, les emballages à pigments noirs non détectables ou le PVC riche en additifs problématiques.

La réglementation européenne redéfinira progressivement ce qui peut ou non être considéré comme recyclable.

Emballages papier-carton alimentaire

Ces emballages doivent comporter une proportion élevée de fibres recyclables (70%) et ne pas être recouverts de plastique sur les deux faces. Mais globalement il est fortement déconseillé de les utiliser car ils seront recyclés à la marge.

Des innovations comme des coatings alternatifs (argile) sont en développement, bien qu'encore peu répandus.

Autres enjeux

Des problématiques émergent autour des PFAS, des emballages compostables ou biodégradables mal traités dans les filières, ou encore de la baisse des prix du plastique vierge qui fragilise les recycleurs.

Un système de classification obligatoire de la recyclabilité par catégories sera appliqué dans les prochaines années.

Intervention de Consom’Action – Sylvie Droulans, directrice

La fédération Consom’Action travaille sur le plaidoyer, la sensibilisation, la diffusion d’outils (guides, baromètres, formations) et l’accompagnement des initiatives de vrac et de réemploi.

L’emballage ne peut être dissocié de l’ensemble de la chaîne de valeur : producteurs, distributeurs et consommateurs interagissent dans un système global.

Prévention, réemploi et recyclage



Exemple de la pyramide inversée de Lansink. La priorité est accordée à la prévention par le vrac, suivie du réemploi puis du recyclage quand il n'y a pas d'alternative. Le nouveau règlement européen de la PPWR encouragera fortement le développement du vrac et du réemploi.

Vrac, consigne et comportement du consommateur

Le vrac est principalement associé au bio et au local mais se développe dans de nombreux secteurs, y compris des produits qui semblaient auparavant incompatibles.

Informier le consommateur est essentiel, de même que la mutualisation des équipements et une logistique inversée efficace.

Un bocal consigné doit impérativement revenir pour garantir la viabilité du système.

Exemples et constats

Le vrac innove : certains produits comme le miel, la bière ou encore la confiture, que l'on pensait impossibles à proposer en vrac, y trouvent désormais leur place.

Les canettes, souvent perçues positivement, possèdent en réalité un impact énergétique important lié à la fusion du métal.

Les micro-brasseries (en particulier en province de Liège) y recourent pour des raisons pratiques, mais cela s'écarte de la logique de durabilité.

Le vrac présente un potentiel énorme, même en grande surface, à condition d'intégrer une approche globale et cohérente.

Conclusion – Intervention de la CATL – Quentin Spineux

La transition vers un modèle d'emballage plus durable implique une réflexion dès la conception, des solutions créatives et un accompagnement adapté pour ne pas faire reposer l'ensemble de la charge sur les entreprises.

Des opportunités importantes existent en amont de la chaîne, particulièrement en B2B. L'enjeu est de préparer collectivement une évolution économique, écologique et logistique tout en tenant compte des volumes considérables actuellement mis sur le marché.